

ACCORD
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉGION
ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE HONG KONG
DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
EN VUE D'ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET DE PRÉVENIR
L'ÉVASION FISCALE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA
RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE HONG KONG DE LA
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE,

RAPPELANT l'article 151 de la *Loi fondamentale de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine*;

DÉSIREUX de conclure un accord en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,

SONT CONVENU des dispositions suivantes :